

CONSTITUTION AND BY-LAWS OF THE GOLDEN AGE CENTRE DE L'AGE D'OR DE KAPUSKASING

ARTICLE I-Name

This organization shall be known as “GOLDEN AGE CENTRE DE L'AGE D'OR DE KAPUSKASING”.

ARTICLE II- Head Office and Seal

- a) The Head Office and Centre shall be located at the Civic Centre, 88 Riverside Dr. Kapuskasing, On P5N 1B3
- b) The corporate seal of the Golden Age Centre de l'Age D'Or de Kapuskasing. Shall be kept in the safe.
- c) All official documents and cheques shall bear the corporate seal.

ARTICLE III - Purpose and Aims

- a) The purpose of this organization shall be to sponsor good fellowship and wholesome recreation for senior citizens.
- b) To provide an exchange of ideas and help solve problems or improve the welfare of senior citizens.
- c) To participate in ways and means by which members may assist their community and their country.
- d) To operate a centre for senior citizens during twelve(12) months of the year.

ARTICLE IV - Membership

- a) Membership shall be open to all interested senior citizens from the area. 50 years and over .
- b) Only members in good standing are entitled to vote or hold office.

ARTICLE V - Fees

- a) Membership fees shall be \$15.00 a year, at the discretion of the Executive and the membership. This fee may change over the years. Members 85 and over shall be honorary members.
- b) Membership fee shall be payable before the end of February each year.

STATUTS ET REGLEMENTS DU GOLDEN AGE CENTRE DE L'AGE D'OR DE KAPUSKASING

ARTICLE I-Nom

L'organisme portera le nom de "Golden Age Centre de l'Age d'Or de Kapuskasing"

ARTICLE II - Siège social et sceau

- a) L'organisme aura son siège et son centre au "Centre Civique" situé au 88 promenade Riverside , Kapuskasing, On
- b) Le sceau de la corporation du Golden Age Centre de l'Age d'Or de Kapuskasing sera gardé dans le coffre fort.
- c) Tous les documents officiels et les chèques porteront le sceau de la corporation.

ARTICLE III-Buts et objectifs

- a) L'organisme a pour but de promouvoir une franche camaraderie entre les citoyens âgés et de pourvoir ceux-ci de sains divertissements.
- b) D'encourager un échange d'idées entre les membres, d'aider à solutionner les conflits et d'améliorer leur bien-être.
- c) D'étudier divers moyens d'amener les membres à participer aux activités de leur communauté, de la région et de la province.
- d) D'opérer un centre pour personnes âgées pendant les 12 mois de l'année.

ARTICLE IV- Membres

- a) Tout citoyen de la région de 50 ans et plus pourra devenir membre du Golden Age Centre de l'Age d'Or de Kapuskasing.
- b) Seuls les membres en règle auront droit de vote et d'occuper un poste.

ARTICLE V-Cotisation

- a) La cotisation sera de \$15.00 par année. Cette cotisation pourra changer au cours des années à la discrétion de l'exécutif ou à l'assemblée des membres. Les membres 85 ans et plus seront des membres honoraires et n'auront plus à payer la membreship.
- b) La cotisation sera payable avant la fin de février chaque année.